

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

066-246600415-DE\_117\_2024-DE

A G E D I



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>COMMUNICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC) PREVISIONNELLES 2025</b>	<b>Nombre de Conseillers : 38</b> <b>En exercice : 38</b> <b>Présents : 27</b> <b>Votants : 32</b> <b>Délib. n° 5- 10/12/2024</b>
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

**L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre,** le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de Corbère, Salle des fêtes, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : Mardi 03 décembre 2024

**Présents :** ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine(T), BOURNIOLE Frédéric (T), CHAZALMARTIN Frédérique (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

**Absents excusés :** BONMARTEL Jonathan (T), COSTE Claude (T), GOMEZ Claude (T), LECOINET Jean-Philippe (T), PETIT Vivien (T), VIDAL Sylvie (T).

**Absents ayant donné pouvoir :** LAFFORGUE Guy (T) à SOLER Gérard (T), LAVILLE René (T) à PROFFIT France (T), LOPEZ Raphaël(T) à AYMERICH Claude (T) PARRILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T), POUDADE Danielle (T) à BIANCHINI Marc (T).

**ALESSANDRIA Annabelle a été nommée secrétaire de séance.**

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

066 244600415 DE 117 2024 DE  
Code général des collectivités territoriales,  
A G E D I

VU le 1° du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts indiquant que le groupement est tenu de communiquer aux communes membres, avant le 15 février, le montant prévisionnel des attributions de compensation pour 2025.

À ce titre, il est rappelé les montants des attributions de compensation de 2024.

Commune	Attribution de compensation 2024*	Attribution de compensation Prévisionnelles pour 2025
Bélesta	- €	- €
Boule d'amont	- €	- €
Bouleternère	- €	- €
Casefabre	- €	- €
Corbère les Cabanes	- €	- €
Corbère le Château	- €	- €
Corneilla	- €	- €
Glorianes	- €	- €
Ille sur Têt	- 77 053,22 €	- 77 053,22 €
Millas	- €	- €
Montalba	- €	- €
Néfiach	- €	- €
Prunet et Belpuig	- €	- €
Rodès		
Saint Féliu d'Amont	- €	- €
Saint Michel de Llotes	- €	- €
TOTAL	- 77 053,22 €	- 77 053,22 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire,**

**ACTE** le montant des attributions de compensation prévisionnelles pour l'exercice 2025

Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de réception de l'AR: 26/12/2024

06-245804-1-Président 2024-25  
AGEDI  
Le Président a fait toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corbère, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**  
**Marc BIANCHINI**



Date de transmission de l'acte: 26/12/2024

Date de reception de l'AR: 26/12/2024

066-246600415-DE\_117\_2024-DE  
A G E D I